



Règles de stationnement Catch a Car à Genève

Restitution du véhicule ou arrêt intermédiaire autorisé

- Sur toutes les places de parking **publiques** bleues et blanches dans la zone Catch-Car. Autrement dit ; le macaron LS des voitures permet de stationner le véhicule pour une durée illimitée sur les places de parking (zones bleue et blanche réglementée au moyen d'horodateurs ou parcomètres) situées sur **la voie publique**.

Zone Catch-Car :

- Genève Ville
 - Vernier
 - Lancy
 - Carouge
 - Chêne-Bougeries
 - Genève Aéroport (cinq places de parking fixes)
- **Genève Aéroport**
Sur les cinq places de parking Catch a Car à Genève Aéroport au parking P33 au 2ème étage.

CHF 10 de forfait s'ajoute pour chaque trajet qui débute ou se termine sur ces places. Les barrières s'ouvrent avec lecteur de plaques. Si, exceptionnellement, toutes les places sont occupées, il suffira d'appeler la centrale de services 24h/24 au 0848 824 000 qui proposera immédiatement une alternative dans le parking.

Adresse : Route des Batailleux 40, 1218 Genève

Itinéraire P33

En voiture:

Suivre les indications Palexpo Arena, puis CFF Fret Cargo, puis Les Galeries et finalement P33.
<https://www.youtube.com/watch?v=EriQscFt5L4>

À pied:

Arrêt TPG "Arena-Halle 7" bus 5, 28, Y. Descendre le passage sous voie en direction de la gare CFF. Dans la galerie commerciale, aller en direction de la Migros.

Quand vous êtes devant la Migros, sortir à droite. Suivre les panneaux P CFF.

À environ 70 m vous voyez l'emplacement de Mobility, et là en face à la caisse du parking vous montez par l'escalier ou ascenseur au 2ème étage et vous arrivez directement aux places de parking de Catch a Car.

Seulement arrêts intermédiaires autorisés Stationner selon les règles de stationnement et à ses propres frais

- Pour les arrêts intermédiaires en dehors ou dans la zone Catch-Car, les membres peuvent utiliser toutes les possibilités disponibles pour se stationner. Ils doivent simplement respecter les règles de stationnement existantes (utiliser l'horodateur, respecter les horaires de parking limités).